

Bachelier : éducateur spécialisé en accompagnement psycho-éducatif

HELHa Gosselies Rue Circulaire 4 6041 GOSELIES
Tél : +32 (0) 71 35 29 34 Fax : +32 (0) 71 35 41 28 Mail : peda.gosselies@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 103 Formation générale 1			
Code	PESP1B03	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	35 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Nicolas MULLIER (nicolas.mullier@helha.be) Marie-Claire GILLARDIN (marie-claire.gillardin@helha.be) Manon LEPOIVRE (manon.lepoivre@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement vise à initier les étudiants à une démarche d'exploration et de compréhension du monde qui nous entoure et dans lequel nous vivons.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 4 **S'approprier des outils d'analyse pour comprendre les réalités rencontrées et construire des interventions adéquates.**
 - 4.1 S'approprier les outils d'analyse permettant de comprendre les différentes dimensions (sociale, économique, politique, institutionnelle, culturelle, psychologique, environnementale,...) des réalités humaines auxquelles il a affaire.
 - 4.6 Développer et utiliser des outils méthodologiques.
- Compétence 5 **Construire, évaluer et réajuster ses interventions en identifiant les ressources et compétences des personnes dans l' « ici et maintenant » afin d'ouvrir le champ des possibles.**
 - 5.1 Être ouvert à la rencontre avec les autres dans une dynamique de créativité.

Acquis d'apprentissage visés

Cette UE vise essentiellement à ce que l'étudiant puisse acquérir une connaissance et une compréhension de notre réalité socioculturelle et institutionnelle ainsi que développer une attitude de curiosité et de réflexion relativement au monde qui les entoure.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PESP1B03A	Questions de philosophie, d'éthique et sciences religieuses 1	20 h / 1 C
PESP1B03B	Formation socioculturelle et institutionnelle 1	15 h / 1 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 20 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PESP1B03A	Questions de philosophie, d'éthique et sciences religieuses 1	10
PESP1B03B	Formation socioculturelle et institutionnelle 1	10

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Conformément au décret Paysage, le seuil de réussite d'une activité d'apprentissage est fixé à 10/20. Il en va de même pour le seuil de réussite d'une UE.

Pour la notation de l'Unité d'Enseignement, en cas d'échec dans l'une des activités d'apprentissages, les responsables de l'UE procèdent en jury d'UE à l'établissement d'un bilan de compétences dans lequel les points obtenus pour chaque AA servent d'indicateurs quant à l'acquisition de ces compétences par l'étudiant(e).

Si lors de cette analyse il ressort qu'une ou plusieurs compétences ne sont pas suffisamment maîtrisées, le jury analyse le bilan de compétences et peut ne pas valider l'UE, traduisant alors sa décision par une note inférieure ou égale à 7/20 pour l'ensemble de l'UE.

En aucun cas le jury d'UE ne se substitue au jury du cycle qui reste souverain.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2020-2021).

Ces modes d'évaluation pourront être modifiés durant l'année académique étant donné les éventuels changements de code couleur qui s'imposeraient de manière locale et/ou nationale, chaque implantation devant suivre le code couleur en vigueur en fonction de son code postal (cfr. le protocole année académique 2020-2021 énoncé dans la circulaire 7730 du 7 septembre 2020 de la Fédération Wallonie Bruxelles).

Bachelier : éducateur spécialisé en accompagnement psycho-éducatif

HELHa Gosselies Rue Circulaire 4 6041 GOSSELIES
 Tél : +32 (0) 71 35 29 34 Fax : +32 (0) 71 35 41 28 Mail : peda.gosselies@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Questions de philosophie, d'éthique et sciences religieuses 1			
Code	12_PESP1B03A	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	20 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Nicolas MULLIER (nicolas.mullier@helha.be) Marie-Claire GILLARDIN (marie-claire.gillardin@helha.be) Nicolas MULLIER (nicolas.mullier@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Le cours de *Questions de philosophie, d'éthique et de sciences religieuses* s'inscrit dans le cadre de la formation générale des étudiants. En explorant les grandes problématiques humaines, le cours vise à développer leur esprit critique, c'est-à-dire leur compétences à entretenir un rapport critique et autonome au savoir. Ainsi, les étudiants seront amenés à :

- 1) adopter une attitude de recherche et de curiosité intellectuelle ;
- 2) mettre en doute ses savoirs et connaissances acquis ;
- 3) développer une culture générale face aux grandes réponses proposées dans l'histoire de l'humanité aux grandes questions humaines.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

- Inscrire sa réflexion dans le cours de l'histoire de la philosophie,
- Connaître les différentes étapes de la réflexion philosophique,
- S'exercer à la démarche philosophique afin de structurer une réflexion critique personnelle face à une question à portée philosophique

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

- Définition de la notion de philosophie et précision de son but et ses moyens,
- Identification des grandes périodes de l'histoire de la philosophie ainsi que de l'enchaînement des grandes réponses formulées aux questions les plus humaines.
- Introduction à la démarche philosophique et à la construction de questionnements à portée philosophique.

Démarches d'apprentissage

Outre l'articulation des séquences théoriques avec des séquences de mises en exercice, le cours propose de travailler à partir d'un ouvrage de Roger-Pol Droit, *La philosophie expliquée à ma fille*.

Dispositifs d'aide à la réussite

Les enseignants titulaires de cette AA sont disponibles pour répondre, à l'école ou via les outils numériques, aux questions et sollicitations des étudiants.

Ouvrages de référence

- Roger-Pol Droit, *La philosophie expliquée à ma fille*.

Supports

- L'ouvrage de RP Droit.
- Le syllabus disponible sur la plateforme Connect'ed.
- Les documents éventuellement distribués lors des séances de cours.

4. Modalités d'évaluation

Principe

- L'évaluation sera écrite et visera à évaluer les connaissances acquises des étudiants ainsi que l'usage de la démarche philosophique.
- L'UE ne sera validée que si et seulement si toutes les compétences des AA sont acquises.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Exe	100			Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

Conformément au décret Paysage, le seuil de réussite d'une activité d'apprentissage est fixé à 10/20. Il en va de même pour le seuil de réussite d'une UE.

Pour la notation de l'Unité d'Enseignement, en cas d'échec dans l'une des activités d'apprentissages, les responsables de l'UE procèdent en jury d'UE à l'établissement d'un bilan de compétences dans lequel les points obtenus pour chaque AA servent d'indicateurs quant à l'acquisition de ces compétences par l'étudiant(e).

Si lors de cette analyse il ressort qu'une ou plusieurs compétences ne sont pas suffisamment maîtrisées, le jury analyse le bilan de compétences et peut ne pas valider l'UE, traduisant alors sa décision par une note inférieure ou égale à 7/20 pour l'ensemble de l'UE.

En aucun cas le jury d'UE ne se substitue au jury du cycle qui reste souverain.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2020-2021).

Ces modes d'évaluation pourront être modifiés durant l'année académique étant donné les éventuels changements de code couleur qui s'imposeraient de manière locale et/ou nationale, chaque implantation devant suivre le code couleur en vigueur en fonction de son code postal (cfr. le protocole année académique 2020-2021 énoncé dans la circulaire 7730 du 7 septembre 2020 de la Fédération Wallonie Bruxelles).

Bachelier : éducateur spécialisé en accompagnement psycho-éducatif

HELHa Gosselies Rue Circulaire 4 6041 GOSSELIES
Tél : +32 (0) 71 35 29 34 Fax : +32 (0) 71 35 41 28 Mail : peda.gosselies@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Formation socioculturelle et institutionnelle 1			
Code	12_PESP1B03B	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	15 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Manon LEPOIVRE (manon.lepoivre@helha.be) Manon LEPOIVRE (manon.lepoivre@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Le cours de Formation socioculturelle et institutionnelle (partie 1) vise à repréciser ce qu'on entend par culture et à préciser de quelle manière la culture s'avère un outil dans le cadre de la future profession.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Ce cours permet à l'étudiant :

- de se cultiver,
- de développer une attitude d'ouverture aux problématiques humaines et sociales de notre temps, de les comprendre et d'en analyser les enjeux afin de se situer consciemment et activement dans notre société en mutation,
- de développer des moyens d'expression, de communication et d'action qui lui sont propres,
- d'acquérir des outils dans le cadre d'une approche pluridisciplinaire,
- de projeter les savoirs et les savoir-faire acquis dans le cadre de sa future profession.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Le cours, dont l'objectif est d'enrichir le bagage culturel et de s'approprier des outils culturels, se centre sur l'environnement proche des étudiants. En ce sens, il aborde divers sujets :

- La culture = ?
- Notre culture = ?
- Le fil de l'année (origine du calendrier, aspects culturels du calendrier, calendrier festif et grands moments-clés de l'année, quelques fêtes spécifiques et leurs traditions...)
- Outils culturels : le calendrier, le lieu culturel, la littérature de jeunesse... Comment envisager l'aspect culturel en stage ?

Démarches d'apprentissage

Informations théoriques (en présentiel et/ou en distanciel) et recherches personnelles.

Dispositifs d'aide à la réussite

Les objectifs sont annoncés de manière explicite, en terme de savoirs et de savoir-faire.

Une partie des informations fournies sont disponibles sur Connected.

Ouvrages de référence

L'utilisation d'ouvrages de référence, d'outils de recherche, de la bibliothèque ainsi qu'une curiosité intellectuelle font partie intégrante de ce cours.

Supports

Des notes de cours et/ou des power-points utilisés en cours sont à la disposition des étudiants.
Des consignes sont données pour les travaux à réaliser.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Le cours est évalué par une épreuve orale, sur base d'un dossier réalisé par l'étudiant.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Exo	100			Exo	100

Exo = Examen oral

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

Conformément au décret Paysage, le seuil de réussite d'une activité d'apprentissage est fixé à 10/20. Il en va de même pour le seuil de réussite d'une UE.

Pour la notation de l'Unité d'Enseignement, en cas d'échec dans l'une des activités d'apprentissages, les responsables de l'UE procèdent en jury d'UE à l'établissement d'un bilan de compétences dans lequel les points obtenus pour chaque AA servent d'indicateurs quant à l'acquisition de ces compétences par l'étudiant(e).

Si lors de cette analyse il ressort qu'une ou plusieurs compétences ne sont pas suffisamment maîtrisées, le jury analyse le bilan de compétences et peut ne pas valider l'UE, traduisant alors sa décision par une note inférieure ou égale à 7/20 pour l'ensemble de l'UE.

En aucun cas le jury d'UE ne se substitue au jury du cycle qui reste souverain.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2020-2021).

Ces modes d'évaluation pourront être modifiés durant l'année académique étant donné les éventuels changements de code couleur qui s'imposeraient de manière locale et/ou nationale, chaque implantation devant suivre le code couleur en vigueur en fonction de son code postal (cfr. le protocole année académique 2020-2021 énoncé dans la circulaire 7730 du 7 septembre 2020 de la Fédération Wallonie Bruxelles).